

Conseil Municipal du lundi 6 mars 2023

Procès-Verbal / Compte-rendu

PRESENTS : Mesdames Fatima BOURGEOIS, Nathalie BROTHIER, Corinne BADAIRE, Fabienne ROZE, Marie-Christine TORRENTE, Nathalie MAZARS, Taline DUPUPET,
Messieurs Cyril DEMOLIS, Dominique MAURE, Eric ANSART, Hubert DEMOLIS, Joël GILBERT, José TAVARES, Alexandre BESSIERE, Jason DA COSTA, Bernard HUVENTE, Michel DAVID, Franck HOUVER,

PROCURATIONS : Didier de VETTOR à Hubert DEMOLIS, Christine MARTINELLI à Fabienne ROZE, Yannick DEBEUGNY à Jason DA COSTA, Audrey COLIN à Corinne BADAIRE, Guillaume LEGRIN à Cyril DEMOLIS, Noémie BALLY à Nathalie BROTHIER, Jean-Philippe LAMBERT à Franck HOUVER, Richard REALE à Bernard HUVENTE, David MULLER à Dominique MAURE.

ABSENTS EXCUSES : Héloïse LIOT-YVOZ, Cédric PLASSAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne BADAIRE

INVITES : Johan IMBERT, Directeur Général des services et Aurélie VERLEY, Directrice des Services Techniques

Ouverture de la séance : 19h30

En amont des points à l'ordre du jour soumis à délibération, Monsieur François Deville, Vice-Président de Thonon Agglomération, est invité à présenter le schéma sur *La Fresque du Climat*, un outil de sensibilisation reconnu au niveau national et adapté au contexte du Genevois Français.

Les conséquences du changement climatique sont d'ordre écologique, social, économique, sanitaire et elles affectent toutes les collectivités.

Les Communes et les intercommunalités ont un rôle clé à jouer en participant aux ateliers-formation proposés dans ce cadre. L'objectif est d'avoir 80% de participation des élus.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la représentation de la commune dans ces ateliers qui permettront d'avoir un nouvel angle de vue sur l'environnement et la transition écologique.

Fabienne Roze informe l'assemblée qu'à ce propos, la commune de Sciez a été retenue pour être commune pilote dans la nouvelle gestion des biodéchets.

Monsieur Deville précise que les élus de la commune peuvent assister sans problème aux ateliers qui seront organisés dans les autres communes.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CAVEAUX DE SCIEZ ET PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : Dominique MAURE, Maire adjoint en charge des finances

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Vu les résultats budgétaires des CDG 2022 résumés comme suit :

Budget principal

Resultats budgetaires de l'exercice

46400 - SCIEZ

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 652 731,40	7 782 526,40	19 435 257,80
Titres de recette émis (b)	7 054 921,49	8 017 999,50	15 072 920,99
Réductions de titres (c)	0,36	12 370,54	12 370,90
Recettes nettes (d = b - c)	7 054 921,13	8 005 628,96	15 060 550,09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 652 731,40	7 782 526,40	19 435 257,80
Mandats émis (f)	8 160 576,07	6 813 254,68	14 973 830,75
Annulations de mandats (g)	9 602,80	133 376,73	142 979,53
Depenses nettes (h = f - g)	8 150 973,27	6 679 877,95	14 830 851,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 325 751,01	229 698,87
(h - d) Déficit	1 096 052,14		

Budget annexe Port de plaisance

Résultats budgétaires de l'exercice

46409 - PORT-SCIEZ

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	306 352,96	470 000,00	776 352,96
Titres de recette émis (b)	129 972,88	380 409,63	510 382,51
Réductions de titres (c)		14 400,00	14 400,00
Recettes nettes (d = b - c)	129 972,88	366 009,63	495 982,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	306 352,96	470 000,00	776 352,96
Mandats émis (f)	183 648,23	397 787,11	581 435,34
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	183 648,23	397 787,11	581 435,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	53 675,35	31 777,48	85 452,83

Résultats budgétaires de l'exercice

46401 - CAVEAUX-SCIEZ

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	69 375,24	69 375,24	138 750,48
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	69 375,24	69 375,24	138 750,48
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX-SCIEZ					
Investissement	-34 687,62				-34 687,62
Fonctionnement					
Sous-Total	-34 687,62				-34 687,62
TOTAL III	-34 687,62				-34 687,62
TOTAL I + II + III	-34 687,62				-34 687,62

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, unanime,

- Approuve les comptes de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe Caveaux de Sciez ;
- Constate que les comptes de gestion du budget principal et budget annexe Caveaux de Sciez, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Constate la certification des comptes du budget principal et du budget annexe du Port certifiée conforme par Mme Yolande Mougenot en date du 27 février 2023.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES PORT DE PLAISANCE ET CAVEAUX DE SCIEZ

Rapporteur : Dominique MAURE, Maire adjoint en charge des finances

Les comptes administratifs 2022 du budget principal, du budget annexe Port de plaisance et du budget annexe caveaux sont résumés comme suit et sont conformes aux comptes de gestion :

Budget principal 2022

Section d' Investissement						
DEPENSES		BP 2022 + DM	CA 2022	RECETTES		BP 2022 + DM CA 2022
001	Solde d'exécution reporté		0,00	001	Solde d'exécution reporté	2 119 874,21 -
040	Opérations d'ordre entre section	6 479,00	9 489,75	021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00
41	Opérations patrimoniales	469 720,00	469 717,97	024	Produits de cessions	1 122 710,00 -
10	Dotations, fonds ... (remb. TLE)	29 703,00	779,88	040	Opérations d'ordre entre section	194 935,00 513 256,89
16	Capital des emprunts	711 000,00	710 800,04	041	Opérations patrimoniales	469 720,00 469 717,97
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	143 301,00	100 958,50	10	Dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)	371 800,00 291 029,34
21	Immo Corp. Achat terrain, matériel...	2 123 306,00	1 917 152,91	1068	Affectation res N-1	1 367 996,31 1 367 996,31
23	Immo en cours, construction, installation...	7 974 926,00	4 799 378,13	13	Subvention sur travaux, équipement...	1 002 684,48 412 920,62
27	Autres immobilisations financières	191 285,00	142 696,09	16	Emprunt	4 000 000,00 4 000 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		11 649 720,00	8 150 973,27	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		11 649 720,00 7 054 921,13
Résultat d'investissement de l'exercice			-1 096 052,14			
Solde 2021 reporté			2 119 874,21			
Résultat d'investissement 2022			1 023 822,07			

Section de fonctionnement						
DEPENSES		BP2022 + DM	CA 2022	RECETTES		BP2022 + DM CA 2022
011	Charges à caractère général	1 935 315,00	1 911 158,66	002	Excédent Antérieur reporté	- -
012	Charges de personnel	2 530 634,00	2 518 147,42	013	Atténuation de charges	38 000,00 25 037,1
014	Atténuation de produits	449 556,00	430 580,50	042	Opérations d'ordre entre section	6 479,00 9 489,75
023	Virement à la section investissement	1 000 000,00	-	70	Produits des services	459 246,00 476 214,1
042	Opérations d'ordre entre section	194 935,00	513 256,89	73	Impôts et taxes	4 028 950,00 4 322 514,1
65	Autres charges de gestion courante	1 052 100,00	1 024 395,32	74	Dotations et participations	2 792 350,00 2 720 885,1
66	Charges financières	279 660,00	279 643,37	75	Autres produits de gestion courante	100 000,00 104 652,1
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	2 695,79	76	Produits financiers	10,00 4,1
68	Provisions	5 000,00	-	77	Produits exceptionnels	34 165,00 346 690,1
				78	Reprise sur amortissement et provisions	5 000,00 140,1
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		7 464 200,00	6 679 877,95	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 464 200,00 8 005 628,9
Résultat de fonctionnement de l'exercice			1 325 751,01			
Solde 2021 reporté			-			
Excédent fonctionnement 2022			1 325 751,01			

Budget annexe Port de plaisance 2022

Section d' Investissement						
DEPENSES		BP 2022 + DM	CA 2022	RECETTES		BP 2022 + DM CA 2022
040	Subv Equipement	1 353,00	1 312,57	001	Solde d'exécution reporté	166 227,68
16	Capital des emprunts	54 212,00	54 211,89	021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 -
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	5 000,00	4 000,00	040	Amortissement des immobilisations	103 125,00 102 972,61
21	Immo Corp. Achat terrain, matériel...	245 787,96	124 123,77	1068	Affectation du résultat n-1	27 000,28 27 000,28
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		306 352,96	183 648,23	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		306 352,96 129 972,89
Résultat d'investissement de l'exercice			- 53 675,35			
Solde 2021 reporté			166 227,68			
Excédent d'investissement 2022			112 552,33			

Section de fonctionnement						
DEPENSES		BP 2022 + DM	CA 2022	RECETTES		BP 2022 + DM CA 2022
011	Charges à caractère général	188 850,00	133 420,44	002	Excédent antérieur reporté	100 000,00
012	Charges de personnel	160 500,00	158 397,00	042	Quote part sub d'équipement	1 353,00 1 312,57
023	Virement à la section investissement	10 000,00	-	70	Produits des services	363 247,00 360 252,2
042	Dotations aux amortissements	103 125,00	102 972,60	75	Autres produits gestion courante	1 000,00 -
65	Autres charges de gestion courante	1 400,00	1 374,40	77	Produits exceptionnels	2 400,00 200,0
66	Charges financières	1 625,00	1 622,67	78	Reprise sur prv.pour risques et charges...	2 000,00 4 244,8
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	-			
68	Dotations aux dépréciations des actifs	2 000,00	-			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		470 000,00	397 787,11	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		470 000,00 366 009,6
Résultat de fonctionnement de l'exercice			- 31 777,48			
Solde 2021 reporté			100 000,00			
Excédent de fonctionnement 2022			68 222,52			

Budget annexe Caveaux de Sciez 2022

Section d' Investissement							
DEPENSES		BP 2022 + DM	CA 2022	RECETTES		BP 2022 + DM	CA 2022
OO1	Solde d'exécution reporté	34 687,62		1687	Autres dettes	34 687,62	-
040/355	Produits finis SF	34 687,62		040/355	Produits finis SI	34 687,62	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		69 375,24	-	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		69 375,24	

Résultat d'investissement de l'exercice

-

Solde 2021 reporté

- 34 687,62

Résultat d'investissement 2022

- 34 687,62

Section de fonctionnement							
DEPENSES		BP 2022 + DM	CA 2022	RECETTES		BP 2022 + DM	CA 2022
011/601	Achats stockés	34 687,62	-	701	Vente de produits fabriqués	34 687,62	-
042/7135	Variation des stocks de produits SI	34 687,62	-	042/7135	Variation des stocks de produits SF	34 687,62	-
TOTAL dépenses fonctionnement		69 375,24	-	TOTAL RECETTES fonctionnement		69 375,24	-

Résultat de fonctionnement de l'exercice

-

Solde 2021 reporté

-

Résultat de fonctionnement 2022

-

Etat des caveaux au 31-12-2022

Reste à vendre :	Nbr	PUHT	Montant total
Caveau A159	1	1 562,50	1 562,50
Caveau A210 à A236	19	1 375,00	26 125,00
Caveau A202 à A205	4	1 750,00	7 000,00
régul			0,12
TOTAL	24		34 687,62

Vu les comptes administratifs 2022 résumés ci-dessus ;

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime,

- Approuve les comptes administratifs 2022 du budget communal et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : Dominique MAURE, Maire adjoint en charge des finances

Après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2022 du comptable assignataire,

Considérant les résultats de clôture 2022,

Le conseil municipal, unanime,

Pour le budget principal :

- Affecte le résultat de fonctionnement de 1 325 751.01 € sur le budget 2023 comme suit :
 - 1 325 751.01€ au compte R1068 de la section d'investissement ;

Pour le budget annexe Port de plaisance :

- Affecte le résultat de fonctionnement de 68 222.52 € sur le budget 2023 comme suit :
 - 13 850 € au compte R1068 de la section d'investissement ;
 - 54 372.52 € en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Dominique MAURE, Maire adjoint en charge des finances

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité. A compter de l'exercice 2020, cela concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir les taux en vigueur actuellement.

Eric Ansart dit qu'il a, l'année dernière, reçu des remarques de certains habitants qui avaient vu augmenter leurs impôts malgré la non-augmentation de taux par la commune.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement la feuille d'impôts peut constater une hausse d'impôts du fait de l'augmentation des bases par l'Etat, augmentation qui ne rentre pas dans les caisses de la commune. Cette année, l'Etat a décidé d'une hausse d'un peu de plus de 7%.

Conformément aux dispositions actées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal le 6 février 2023,

Le conseil municipal, unanime :

➤ Décide de reconduire les taux communaux 2022 pour l'exercice 2023 comme suit :

- **TFPB : 25.60%**
- **TFPNB : 29.26%**

APPROBATION DES AP/CP – AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT 2023

Rapporteur : Dominique MAURE, Maire adjoint en charge des finances

Les autorisations de programmes et crédits de paiement sont encadrés par les articles du CGCT et code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Concernant les AP/CP actés en 2021 et 2022, il convient de réajuster les programmes comme suit :

ECOLE DE MUSIQUE

Désignation	TOTAL AP TTC	CP N°1 / 2021	CP N°2 / 2022	CP N°3 / 2023	CP N°4 / 2024
Maîtrise d'œuvre	230 227 €	99 694 €	39 979 €	71 274 €	19 280 €
BT CT/SPS	13 630 €	9 452 €	3 379 €	798 €	0 €
Travaux	2 292 325 €	1 456 €	1 049 186 €	1 015 583 €	226 100 €
TOTAL TTC	2 536 182 €	110 602 €	1 092 545 €	1 087 655 €	245 380 €

GYMNASE-TENNIS

Désignation	TOTAL AP TTC	CP N°1 / 2021	CP N°2 / 2022	CP N°3 / 2023
Maîtrise d'œuvre	89 395 €	69 252 €	20 142 €	
BT CT/SPS	11 498 €	5 426 €	6 071 €	
Travaux	1 839 298 €	496 818 €	1 365 569 €	3 635 €
TOTAL TTC	1 940 191 €	571 496 €	1 391 782 €	3 635 €

GROUPE SCOLAIRE CRETS

Désignation	TOTAL AP TTC	TOTAL AP TTC y compris révisions	CP N°1 / 2021	CP N°2 / 2022	CP N°3 / 2023	CP N°4 / 2024	CP N°5 / 2025
Maîtrise d'œuvre	1 074 793	1 117 785	80 508	518 955	150 154	200 000	168 168
OPC	82 200	85 488			34 250	34 250	16 988
CTC	29 952	31 150		8 230	4 000	9 000	9 920
CSPS	18 330	19 063			8 250	8 000	2 813
étude géotechnique	7 080	7 363	2 460	4 020	883		
Travaux	9 847 496	10 241 396	-	864	3 000 000	4 200 000	3 040 532
TOTAL HT	11 059 851	11 502 245	82 968	519 819	3 197 537	4 451 250	3 238 422

Après débat, le Conseil municipal, unanime,

- Valide les modifications relatives aux autorisations de programme libellées « Ecole de musique », « Gymnase-Tennis » et « groupe Scolaire des Crêts »

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES PORT DE PLAISANCE ET CAVEAUX DE SCIEZ

Rapporteur : Dominique MAURE, Maire adjoint en charge des finances

A l'occasion du vote du budget, l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Il est proposé de retenir le maximum de 7,5 % sachant que le règlement budgétaire et financier vient préciser les modalités d'application de ce nouveau type de virement de crédits.

Les budgets primitifs 2023 sont résumés comme suit :

Budget principal 2023

Section d' Investissement									
DEPENSES	CA 2021	BP2022	CA 2022	BP 2023	RECETTES	CA 2021	BP2022	CA 2022	BP 2023
001 Solde d'exécution reporté	-	-	-	-	001 Solde d'exécution reporté		2 119 874,21		1 023 822,0
040 Opérations d'ordre entre section	14 130,67	6 479,00	9 489,75	7 354,00	021 Virement de la section de fonctionnement		1 000 000,00	-	1 000 000,0
41 Opérations patrimoniales	-	469 720,00	469 717,97	-	024 Produits de cessions		1 122 710,00	-	2 486 000,0
10 Dotations, fonds ... (remb. TLE)	-	29 703,00	779,88	1 000,00	040 Opérations d'ordre entre section	220 824,97	194 935,00	513 256,89	373 583,9
16 Capital des emprunts	606 468,80	711 000,00	710 800,04	879 665,00	41 Opérations patrimoniales		469 720,00	469 717,97	-
20 Immo. Incorp. Frais d'études ...	24 827,44	143 301,00	100 958,50	150 540,00	10 Dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)	382 331,48	371 800,00	291 029,34	1 539 296,9
21 Immo Corp. Achat terrain, matériel...	712 274,90	2 123 306,00	1 917 152,91	1 601 150,00	1068 Affection résultat N-1	1 804 939,74	1 367 996,31	1 367 996,31	1 325 751,0
23 Immo en cours, construction, installation...	1 285 301,88	7 974 926,00	4 799 378,13	6 500 456,38	13 Subvention sur travaux, équipement...	270 165,00	1 002 684,48	412 920,62	1 611 546,0
27 Autres immobilisations financières	600 718,07	191 285,00	142 696,09	219 834,62	16 Emprunt	2 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 243 721,76	11 649 720,00	8 150 973,27	9 360 000,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 678 261,19	11 649 720,00	7 054 921,13	9 360 000,0
Résultat d'investissement de l'exercice	1 434 539,43		-1 096 052,14						
Solde reporté	685 334,78		2 119 874,21						
Résultat d'investissement 2021	2 119 874,21		Excédent 2022	1 023 822,07					

Section de fonctionnement									
DEPENSES	CA 2021	BP2022	CA 2022	BP 2023	RECETTES	CA 2021	BP2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	1 550 129,43	1 935 315,00	1 911 158,66	2 021 153,07	002 Excédent Antérieur reporté		-	-	-
012 Charges de personnel	2 142 645,86	2 530 634,00	2 518 147,42	2 581 450,00	013 Atténuation de charges	10 209,96	38 000,00	25 037,20	39 000,0
014 Atténuation de produits	381 182,44	449 556,00	430 580,50	435 300,00	042 Opérations d'ordre entre section	14 130,67	6 479,00	9 489,75	7 354,0
023 Virement à la section investissement	-	1 000 000,00	-	1 000 000,00	70 Produits des services	200 723,17	459 246,00	476 214,61	496 646,0
042 Opérations d'ordre entre section	220 824,97	194 935,00	513 256,89	373 583,93	73 Impôts et taxes	4 039 108,71	4 028 950,00	4 322 514,24	4 464 860,0
65 Autres charges de gestion courante	1 096 178,74	1 052 100,00	1 024 395,32	1 092 200,00	74 Dotations et participations	2 664 386,77	2 792 350,00	2 720 885,34	2 683 290,0
66 Charges financières	231 857,97	279 660,00	279 643,37	348 313,00	75 Autres produits de gestion courante	56 727,56	100 000,00	104 652,50	130 800,0
67 Charges exceptionnelles	3 839,68	17 000,00	2 695,79	1 000,00	76 Produits financiers	3,90	10,00	4,50	50,0
68 Provisions	152,67	5 000,00	-	5 000,00	77 Produits exceptionnels	9 508,33	34 165,00	346 690,05	30 800,0
					78 Reprise sur amortissement et provisions	-	5 000,00	140,77	5 200,0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 626 803,76	7 464 200,00	6 679 877,95	7 858 000,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 994 800,07	7 464 200,00	8 005 628,96	7 858 000,0
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 367 996,31 €		1 325 751,01 €						
Solde reporté	0,00		0,00						
Excédent fonctionnement 2021	1 367 996,31		Excédent 2022	1 325 751,01					

Budget annexe Port de plaisance 2023

Section d' Investissement									
DEPENSES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023	RECETTES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
040 Subv Equipement	560,07 €	1 353,00 €	1 312,57 €	1 060,07 €	001 Solde d'exécution reporté	0,00 €	166 227,68 €	0,00 €	112 552,00 €
16 Capital des emprunts	52 412,39 €	54 212,00 €	54 211,89 €	13 850,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
20 Immo. Incorp. Frais d'études ...	0,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	37 000,00 €	040 Amortissement des immobilisations	103 684,14 €	103 125,00 €	102 972,60 €	116 061,00 €
21 Immo Corp. Achat terrain, matériel...	76 603,75 €	245 787,96 €	124 123,77 €	190 553,57 €	1068 Affectation du résultat n-1	28 448,88 €	27 000,28 €	27 000,28 €	13 850,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	129 576,21 €	306 352,96 €	183 648,23 €	242 463,64 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	132 133,02 €	306 352,96 €	129 972,88 €	242 463,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice			-53 675,35 €						
Solde n-1 reporté			166 227,68 €						
Excédent d'investissement année			112 562,33 €						

Section de fonctionnement									
DEPENSES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023	RECETTES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	120 776,84	185 850,00 €	133 420,44 €	161 438,69 €	002 Excédent antérieur reporté	0,00	100 000,00 €	0,00 €	54 372,00 €
012 Charges de personnel	117 374,71	160 500,00 €	158 397,00 €	160 350,00 €	042 Quote part sub d'équipement	560,07	600,00 €	560,07 €	1 060,00 €
023 Virement à la section investissement	0,00	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 Produits des services	370 088,95	364 000,00 €	360 252,23 €	380 467,00 €
042 Dotations aux amortissements	103 684,14	103 125,00 €	102 972,60 €	116 061,31 €	75 Autres produits gestion courante	8 301,00	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	278,46	4 400,00 €	1 374,40 €	1 500,00 €	77 Produits exceptionnels	201,00	2 400,00 €	952,50 €	2 600,00 €
66 Charges financières	3 422,17	1 625,00 €	1 622,67 €	150,00 €	78 Reprise sur prv.pour risques et charges...	0,00	2 000,00 €	4 244,83 €	2 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00	2 500,00 €	0,00 €	1 000,00 €					
68 Dotations aux dépréciations des actifs	1 544,42	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	347 080,74 €	470 000,00 €	397 787,11 €	440 500,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	379 161,02	470 000,00 €	366 009,63 €	440 500,00 €

Budget annexe Caveaux de Sciez 2023

Section d' Investissement									
DEPENSES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023	RECETTES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
001 Solde d'exécution reporté	7 022,62	34 687,62		34 687,62	1687 Autres dettes	-	34 687,62	-	41 544,00 €
040355 Produits finis SF	34 687,62	34 687,62		34 687,62	040355 Produits finis SI	7 022,62	34 687,62		34 687,62
1687 Autres dettes				6 857,00					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	41 710,24	69 375,24	-	76 232,24	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 022,62	69 375,24	-	76 232,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice			-						
Solde 2021 reporté			- 34 687,62						
Résultat d'investissement 2022			- 34 687,62						

Section de fonctionnement									
DEPENSES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023	RECETTES	CA 2021	BP 2022 + DM	CA 2022	BP 2023
011601 Achats stockés	34 500,00	34 687,62	-	-	701 Vente de produits fabriqués	6 835,00	34 687,62	-	-
0427135 Variation des stocks de produits SI	7 022,62	34 687,62	-	34 687,62	0427135 Variation des stocks de produits SF	34 687,62	34 687,62	-	34 687,62
TOTAL dépenses fonctionnement	41 522,62	69 375,24	-	34 687,62	TOTAL RECETTES fonctionnement	41 522,62	69 375,24	-	34 687,62
Résultat de fonctionnement de l'exercice			-						
Solde 2021 reporté			-						
Résultat de fonctionnement 2022			-						

Monsieur le Maire souhaite ajouter que les finances de la commune présentent une situation saine et qu'il faut néanmoins poursuivre la vigilance au quotidien sur les dépenses afin de s'assurer qu'elles soient maîtrisées. La renégociation des contrats habituels sera poursuivie, comme sur l'impression des brochures municipales où, grâce à une mise en concurrence, le prix a été diminué de 2 000€ par édition.

Bernard Huvenne informe ses collègues qu'il votera le budget de la commune. Il a néanmoins quelques interrogations. Il évoque tout d'abord la question de l'éclairage public de la commune, où il souhaite une position plus énergique. Ensuite, il estime que les sommes allouées à la rénovation des bâtiments ne sont pas suffisamment élevées et il rappelle les obligations fixées par l'Etat en la matière. Par ailleurs, il se demande pourquoi l'emprunt n'a pas été plus important quand les taux étaient bas. De plus, il se questionne sur la priorité donnée à l'aménagement des cours d'écoles des Buclines. Enfin, concernant le foyer culturel, il souligne que la majorité a, à juste titre, mis en évidence les problématiques juridiques concernant les relations de la commune avec le Foyer culturel et se réjouit que cela sera clarifié.

Monsieur le Maire remercie Bernard Huvenne de cette analyse et souligne qu'il est normal que des points de vue divergent et que les priorités des uns ne soient pas celles des autres au sein du conseil municipal, et que le budget est toujours réalisé en faisant des choix eu égard aux contraintes rencontrées. Concernant l'éclairage public, il rappelle que certains investissements auraient pu être réalisés avant et que tout ne peut pas se faire

d'un seul coup, vu notamment la somme globale nécessaire pour rénover l'ensemble du parc, qui est très vieillissant, et qui est estimée à plus d'un million d'euro. Il précise que cette année, pour la première fois, la municipalité va investir sur cette thématique afin de procéder notamment à l'extinction de l'éclairage sur la commune d'ici 2 à 3 mois (achat des horloges pour 30 000€), afin de moderniser l'éclairage du stade de foot (passage en led et nouvelle installation pour 30 000€) et ainsi réduire la facture. Enfin un effort va être fait sur la modernisation du parc de candélabres et sur le passage en LED dans les écoles. Une enveloppe à répartir en investissement de 50 000€ est dédiée. Ainsi, ce sont 110 000€ en investissement prévus sur 2023 pour cette problématique. Monsieur le Maire souligne que la problématique liée à l'éclairage en journée sera résolue grâce à la modernisation du parc.

Au sujet des bâtiments, une enveloppe de 100 000€ a été inscrite au budget 2023, charge au groupe de travail PPI bâtiment de définir les priorités. Le Maire précise qu'il aurait bien voulu inscrire une enveloppe plus importante mais que le budget n'est pas extensible, et souligne néanmoins qu'il s'agit de la plus grosse enveloppe dédiée à la rénovation et l'entretien des bâtiments existants depuis longtemps.

Concernant l'emprunt, il rappelle que 6 millions d'euros ont été empruntés par la commune ces deux dernières années, ce qui n'est pas rien. Néanmoins, en cas de besoin, la commune garde encore une capacité d'emprunt.

Au sujet des cours de l'école des Buclines, le Maire estime que vu les changements climatiques actuels, vu les exigences de la transition écologique, il était nécessaire de réaménager ces cours d'école, aujourd'hui totalement minérales donc sources d'une grande chaleur et peu adaptée au confort des enfants scolarisés. Il précise également qu'au vu des différents travaux qui seraient nécessaires sur la commune en voirie ou bâtiment, il a fallu faire des choix, mais que la partie voirie n'a pas été laissée de côté entre les travaux lourds prévus à Chavannex, la rouette ou encore ceux qui se terminent au carrefour des RD 25 et 1005, tout comme les travaux moins coûteux mais importants prévus au carrefour entre la rue du Cretollier et la route d'Excenevex ou ceux de mobilité douce route de Bordignin.

Enfin, concernant le risque juridique de qualification d'une gestion de fait crainte avec le foyer culturel, il informe le conseil que ce sujet sera traité et sécurisé d'ici le 1^{er} janvier prochain et que la FOL et le Foyer culturel sont informés de cela depuis quelques jours. Pour précision, il rappelle que la direction du foyer est aujourd'hui totalement financée par la commune via une convention tripartite et que le financement d'un poste de direction d'une association par une collectivité est interdit. De plus, la directrice travaille pour l'ensemble des communes membres notamment du SISAM. Avec une nouvelle forme juridique de partenariat, juridiquement valable, le poste sera toujours financé mais par l'ensemble des communes qui profitent aujourd'hui des services indispensables que rend le foyer culturel. La même démarche de sécurisation juridique est engagée sur le sujet de la restauration scolaire.

Franck HOUVER – arrivée à 20h45

Hubert Demolis précise que les principales dépenses en investissement concernant le budget du port sont relatives à l'agrandissement du kiosque, travaux qui débuteront à l'automne, la création de nouveaux sanitaires, une étude concernant les possibilités d'extension du port, l'acquisition d'un véhicule électrique pour inscrire le port dans une démarche éco responsable... Il précise néanmoins que tout projet d'agrandissement nécessitera d'avoir au préalable le renouvellement de la concession portuaire accordée par l'Etat et devant avoir lieu l'année prochaine.

Franck Houver précise qu'il s'abstiendra n'ayant pas pu participer au début de la présentation.

*Sur proposition de la commission finances en date du 27 février 2023 ;
Vu les budgets primitifs ci-annexés ;*

Le conseil municipal, unanime, et deux abstentions (Franck Houver et Jean-Philippe Lambert par procuration)

- Approuve le budget principal et le budget annexe Port de plaisance

Le conseil municipal, unanime,

- Approuve le budget annexe Caveaux de Sciez.
- Autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour le budget principal en M57 et d'en rendre compte au conseil municipal dans le cadre des décisions prises par délégation.

INTERCOMMUNALITE

ZAE-DEFINITION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DES COMMUNES ET DESTINES A ETRE VENDUS

Rapporteur : Cyril DEMOLIS, Maire

Au regard des obligations nées de la loi NOTRe, en matière de développement économique, Thonon Agglomération et ses communes membres ont dû définir par délibérations concordantes avant le 31 décembre 2017, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes qui, situés en ZAE, sont destinés à être revendus à des tiers. Il s'agissait ainsi de transférer en pleine propriété à Thonon Agglomération lesdits biens.

En conséquence, le transfert de compétence vaut substitution de Thonon Agglomération aux communes membres dans la commercialisation des biens situés en ZAE. Les communes concernées sont donc dans l'impossibilité juridique de procéder à des cessions dans les ZAE alors même qu'elles demeurent propriétaires des terrains. Le transfert en pleine propriété au profit de Thonon Agglomération est ainsi un préalable indispensable à la vente.

Un nouveau recensement a été réalisé cet été, sur les Communes hôtes d'une ZAE intercommunale ; il a permis de mettre en exergue la présence de fonciers nus communaux, non recensés dans la délibération de 2017.

Un recensement des parcelles concernées a ainsi été effectué en partenariat avec les quatre communes concernées à savoir Anthy-sur-Léman, Bons-en-Chablais, Margencel et Perrignier. L'avis des Domaines a été sollicité sur les biens concernés.

S'agissant des biens appartenant à la commune de Perrignier, le Bureau communautaire du 25 octobre 2022 a décidé de procéder à une acquisition du foncier en deux phases, la partie du foncier étant située dans la bande de réservation de l'A412 étant différée.

Franck HOUVER demande la nature des terres acquises et s'il est possible, avec les terres agricoles dont la Commune est propriétaire, de les mettre potentiellement à disposition de jeunes agriculteurs qui s'installeraient. Il précise que l'accès au foncier est très difficile.

Hubert DEMOLIS précise que la chambre d'agriculture est chargée de la transmission de cette information aux jeunes agriculteurs qui souhaiteraient s'installer. Il acquiesce sur le fait qu'aujourd'hui la question du foncier est très problématique notamment du fait d'un nombre grandissant de propriétaires de terrains qui préfèrent laisser leurs terres aux propriétaires de chevaux qui proposent des fermages très importants ne permettant pas à des agriculteurs, hors équins, d'être compétitifs et ce d'autant plus que le propriétaire reste souverain pour choisir son locataire. Néanmoins, des actions commencent à émerger notamment par le Département.

Monsieur le Maire précise que le soutien à l'installation des agriculteurs est inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 et que nous ferons le maximum pour le faire lorsque cela est possible.

Pour répondre à Alexandre BESSIERE sur la possibilité de mettre en place de potentielles taxes, il précise que les propriétaires de chevaux qui occupent de nombreuses terres sont bien souvent des agriculteurs déclarés en tout cas au sens de la loi, et que quoiqu'il en soit aucune taxe n'existe à ce jour pour réguler cela.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC002043 du 20 décembre 2022 ;

Vu les avis des Domaines du 13.10.2022 pour Anthy-sur-Léman, Bons-en-Chablais et Perrignier et du 02.12.2022 pour Margencel ;

Considérant le tableau de recensement des parcelles communales situées en ZAE, ci-annexés ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, unanime,

- Approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers, figurant dans le tableau qui restera joint à la présente.
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs au transfert de ces biens pour les 4 communes concernées.

FONCIER

ACQUISITION DE PARCELLES DE PRES, TAILLIS SOUS FUTAIE, TAILLIS SIMPLES ET LANDES ET MISE A DISPOSITION DE PARCELLES AGRICOLES

Rapporteur : Eric ANSART, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme et du foncier

Dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire en faveur de l'agriculture, du développement rural et de la préservation de l'environnement, la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a proposé à la commune de Sciez d'acquérir diverses parcelles en nature de pré, taillis sous futaie, taillis simple et lande sur son territoire.

Une promesse unilatérale d'achat concernant ces 20 parcelles a été adressée à la commune en date du 13 février 2023. Ces différentes parcelles sont situées sur divers secteurs de la commune et représentent une surface totale de 02ha 86a 20ca. Le prix de vente est de 26 400 €TTC, frais d'intervention de la SAFER inclus.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu la promesse unilatérale d'achat ci-annexée,

Considérant l'intérêt pour la commune de sauvegarder l'unité agricole de la zone concernée et de s'engager à mettre à disposition les parcelles agricoles à un agriculteur agréé par la SAFER et à maintenir la vocation forestière des parcelles boisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- Décide d'acquérir ces 20 parcelles d'une surface totale de 2ha 86a 20ca pour un prix de vingt-quatre euros (24 000 € TTC) auquel s'ajoutent les frais d'acquisitions SAFER + 2 400€ TTC, soit vingt-six mille quatre cents euros TTC (26 400€) au total.

- Autorise le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ces parcelles, notamment de signer la promesse unilatérale d'achat susvisée.
- Accepte le cahier des charges de la SAFER d'une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente.
- Autorise le Maire à signer l'acte authentique en l'Etude de Maître BIRRAUX NAZ ET DELECLUSE, Notaires à DOUVAINE ou à ANTHY SUR LEMAN (74140) aux prix, charges et conditions susvisées ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

ASSEMBLEES

DELIBERATION CADRE DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE SALLES COMMUNALES A DES FINS ASSOCIATIVES, SYNDICALES OU POLITIQUES.

Rapporteur : Cyril DEMOLIS, Maire

Par mail en date du 28 février 2023, le service du contrôle de légalité de la Préfecture de Haute-Savoie informe les communes que la délibération générale des délégations consenties par le conseil municipal au Maire ne permet pas à ce dernier de procéder à la signature de convention de mises à disposition à titre gratuit. Aussi, afin de permettre au Maire de signer l'ensemble des conventions de mise à disposition à titre gratuit des salles communales, il apparaît nécessaire de prendre une délibération spécifique l'y autorisant. Il est rappelé à ce propos que chaque année ce sont près de 200 conventions de ce type qui sont signées majoritairement avec les associations de la commune pour qu'elles puissent utiliser les salles communales dans le cadre de leurs actions associatives (culture, sport, tourisme...).

Il est ainsi proposé que le Maire puisse, à leur demande et selon la disponibilité de la salle demandée, signer des conventions de mise à disposition à titre gratuit pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune qu'ils soient de nature culturelle, sportive, administrative, etc... pour les utilisateurs suivants :

- Associations loi 1901 ;
- Syndicats ;
- Partis politiques.

Ces mises à dispositions devront, en tout état de cause, s'inscrire dans le respect de l'ordre public et ne pas permettre le déroulement d'une activité commerciale caractérisée auquel cas la convention sera par nature requalifiée comme une mise à disposition à titre onéreux.

Vu les articles L2144-3 et L1311-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition gratuitement des salles communales pour les activités associatives, syndicales et politiques ;

Considérant que ces demandes de mise à disposition sont nombreuses et nécessitent une réactivité indispensable à la bonne tenue des activités, particulièrement associatives, sur la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- Autorise la mise à disposition à titre gratuit de tous les bâtiments communaux selon leur disponibilité au profit des associations de loi 1901, des syndicats dûment déclarés et des partis politiques figurant sur la liste officielle établie par l'Etat.

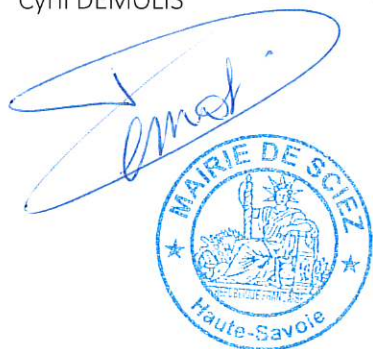
- Autorise ces mises à disposition dans le seul cadre d'activités associatives, syndicales ou politiques sans activité commerciale.
- Autorise le Maire à signer les conventions d'occupation à titre gratuit avec les représentants légaux des bénéficiaires ci-dessus énumérés.

Questions diverses :

- ✓ Projet de création d'une caserne de gendarmerie sur la commune : Monsieur le Maire a participé à une présentation globale par Monsieur le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, du projet de création de plusieurs casernes de gendarmerie sur le département de la Haute Savoie. L'occasion pour lui d'insister sur la volonté de la commune d'accueillir cette nouvelle gendarmerie. L'annonce des communes retenues sera à priori faite dans le courant du mois de juin. D'ici là, le ministère de l'Intérieur collectera tous les éléments sur les territoires.
- ✓ Franck HOVER demande si la commune a reçu des informations concernant de potentielles restrictions d'eau vue la sécheresse annoncée. Il souhaite aussi savoir si les agents de police municipale sont assez formés sur ce sujet.
Monsieur le Maire précise qu'aucune information officielle des services de l'Etat n'est arrivée en Mairie, néanmoins il informe ses collègues que Thonon Agglomération travaille d'ores et déjà sur la question puisqu'elle est compétente en matière de gestion de l'eau. Plus largement plusieurs études sur l'eau et sa gestion sont en cours au sein de l'agglomération. La commune quant à elle travaille sur des changements de pratiques notamment quant au fleurissement, à la récupération des eaux de pluie autant pour la commune que les habitants, ... Concernant la formation des agents de police, la demande a été faite l'année dernière auprès de l'OFB pour des formations générales, notamment sur la gestion de la police de l'environnement. Les mesures particulières en cas de restrictions sont fixées non pas par la loi mais par des arrêtés préfectoraux, et les agents de police municipale sont formés pour les faire respecter. Enfin, au sujet de la communication sur ce sujet, la commune fait régulièrement des informations auprès des habitants notamment sur le magazine ou encore les réseaux sociaux.
- ✓ Fatima Bourgeois souhaite apporter l'information que la commune met en place un service minimum pour l'accueil des enfants dans le cadre de l'important mouvement de grève de demain mardi 7 mars 2023.

Monsieur le maire lève la séance à 22h40

Monsieur le Maire
Cyril DEMOLIS



Madame la Secrétaire de séance
Corinne BADAIRE

A blue ink signature of Corinne Badaire, written in a cursive style.